

SEANCE DU 31 mars 2016

L'an deux mil seize et le trente et un mars, le Conseil Municipal de la Commune de NIEVROZ s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M Patrick BATTISTA, Maire

Présents : M Patrick BATTISTA – M Jean-Gérard NIZET – M Gilles TROMPILLE - Mme Dominique BARTHELEMY – Mme Muriel THOMAS- Mme Corinne HERADY — Mme Bénédicte BONTEMPS- M Claude MARECHAL – M Michel DAMIRON - M Franck RICHARD -

Excusés : Mme Patricia ARRIAZA-OLMO- M Didier NARCISSE - Mme Estrella DE GROOT donne procuration à M Michel DAMIRON - M Clément BOYER donne procuration à Dominique BARTHELEMY - M Richard BOUFFANET donne procuration à Gilles TROMPILLE

Absents :

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 25 mars 2016

Nombre de Présents : 10

Nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : Mme Muriel THOMAS

Délib n°2016-008 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Mars 2016

Arrivée de M. Franck Richard

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du Samedi 12 Mars 2016

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré,

-APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du Samedi 12 Mars 2016

Délib n°2016-009: RESTAURANT SCOLAIRE – AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNEE AVEC L'ASSOCIATION « LES P'TITS NIEVRANDS »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu en fin d'année dernière une représentante de l'association « Les P'tits Niévrand » en charge du restaurant scolaire suite aux problèmes financiers rencontrés par l'association du fait, notamment, de la réforme des rythmes scolaires.

L'association, consciente de cette problématique, s'engage à fournir à la commune un bilan financier à chaque exercice budgétaire et en cours d'année à la demande de la commune.

Monsieur le Maire explique que vu le contexte économique, la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires et le changement des horaires de l'école, l'association a besoin d'une aide financière de la commune plus importante.

Il est précisé que le résultat financier 2014-2015 est fragile et la projection 2015-2016 montre un réel péril quant au maintien de l'association.

Monsieur le Maire propose que la Commune s'engage à allouer chaque année à l'association « Les P'tits Niévrand » une subvention d'un montant de 12 000 € permettant ainsi pendant toute la durée de la convention de garantir la pérennité de l'association, véritable service publique du territoire communal.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-DECIDE d'allouer chaque année une subvention d'un montant de 12 000 € permettant à l'association « Les P'tits Niévrand » d'absorber les conséquences de la réforme des rythmes scolaires.

-DIT que l'article 7 de la convention d'objectifs et de moyens signée le 9 mai 2007 sera modifié afin d'indiquer le nouveau montant de cette subvention,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens.

Délib n°2016-010: COMPTE DE GESTION – COMMUNE DE NIEVROZ - Année 2015

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte de Gestion dressé par le trésorier pour l'année 2015.

Il constate la concordance entre les deux documents et

-ADOpte, à l'unanimité, le Compte de Gestion de l'année 2015 établi par le Trésorier pour la Commune de NIEVROZ.

Délib n°2016-011 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – COMMUNE DE NIEVROZ

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur NIZET Jean-Gérard, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 de la commune dressé par Monsieur Patrick BATTISTA, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLES | <u>Investissement</u> | | <u>Fonctionnement</u> | | <u>Ensemble</u> | |
|-----------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | | 170 140.00 | | 0 | | 170 140.00 |
| Opérations de l'exercice | 190 726.71 | 138 609.53 | 851 143.70 | 986 284.34 | 1 041 870.41 | 1 124 893.87 |
| TOTAUX | 190 726.71 | 308 749.53 | 851 143.70 | 986 284.34 | 1 041 870.41 | 1 295 033.87 |
| Résultats de clôture | | 118 022.82 | | 135 140.64 | | 253 163.46 |
| Restes à réaliser | 54 540.00 | 54 639.00 | | | 54 540.00 | 54 639.00 |
| TOTAUX CUMULES | 54 540.00 | 172 661.82 | | 135 140.64 | 54 540.00 | 307 802.46 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 118 121.82 | | 135 140.64 | | 253 262.46 |

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) M. le Maire ne prend pas part au vote

5°) Vote et arrête à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délib n°2016-012 : BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015

Le Conseil Municipal,

Après avoir voté le compte administratif 2015 de la Commune et constaté le résultat de la section de fonctionnement qui fait apparaître un excédent de **135 140.64 €**

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement 2015 au budget primitif 2016 de la commune, de la façon suivante :

- Section d'Investissement (compte 1068) **135 140.64 €**

- Section de Fonctionnement : Néant

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

-Section d'Investissement (compte 1068) : **135 140.64 €**

-Section de fonctionnement : Néant

Délib n°2016-013: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Considérant l'estimation du produit attendu par la commune au titre des contributions directes pour équilibrer le budget primitif de l'exercice considéré,

Considérant que les taux d'imposition pour l'année 2015 s'établissaient de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 8,67 %
- Taxe sur le foncier bâti : 12,19 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 37,21 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-FIXE les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation : 8,67 %
- Taxe sur le foncier bâti : 12,19 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 37,21 %

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Délib n°2016-014 : COMMUNE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2016 de la Commune équilibré comme suit :

Section de Fonctionnement :

-dépenses de fonctionnement 947 490.00 €
-recettes de fonctionnement 947 490.00 € (dont virement à la section d'investissement de 10 361.89 € - compte 021)

Section d'Investissement

-dépenses d'investissement 433 343.30 € (dont 54 540 € de restes à réaliser 2014)
-recettes d'investissement 433 343.30 € (dont 54 639 € de restes à réaliser 2014)

Michel Damiron interroge Monsieur le maire sur les critères d'attribution des subventions aux associations, par rapport au tableau de la commission « Sports et Associations » qui leur a été transmis du fait que le budget primitif prévoit l'enveloppe budgétaire globale dédié à ces subventions.

Monsieur le maire explique qu'il n'y a pas de critères arrêtés à l'obtention ou non d'une subvention.

Michel Damiron donne remarque du fait que la liste des associations bénéficiaires est inchangée et les sommes attribuées un « copier-coller » d'une année sur l'autre.

Monsieur le maire indique que ces questions pourront être débattues lors du vote de la ventilation des subventions. Pour l'heure il s'agit de voter l'enveloppe générale qui sera attribuée aux subventions.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

- POUR : 10
- CONTRE : 2 voix (dont une procuration)
- ABSTENTION : 1 voix

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2016 de la Commune tel qu'il est présenté et qui s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement : 947 490.00 €
- Section d'Investissement : 433 343.30 €

Michel Damiron souhaite expliquer son choix de voter contre la proposition de budget primitif en raison des montants accordés au local CPI et aux investissements sur le camping. Ce dernier indique qu'il y a selon lui certains travaux prioritaires comme l'enfouissement des réseaux et la réfection des rues.

Monsieur le maire lui répond que le plan de mandat présenté aux électeurs prévoyait ces travaux concernant le local CPI et le camping. Cependant, Monsieur le maire indique également que les commissions compétentes se réuniront afin de valider la réalisation effectives ou non de ces enveloppes. De plus, concernant l'enfouissement des réseaux et la réfection des voiries, des programmes pluriannuels sur ces deux domaines sont établis et en cours de réalisation depuis 2010.

Délib n°2016-015 : CHANGEMENT D'APPELLATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT EN «BUDGET ASSAINISSEMENT ANC NIEVROZ »

Monsieur le Maire explique que suite au transfert de la compétence Assainissement collectif au profit de la 3CM, dans un souci de clarté les budgets assainissement de toutes les communes de la 3CM doivent adopter une nouvelle appellation.

Sur conseil du Comptable de la collectivité, le budget assainissement persistant devra désormais être intitulé « Budget Assainissement ANC Niévroz ».

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré,

-**APPROUVE**, à l'unanimité, la nouvelle appellation du budget « ASSAINISSEMENT ANC NIEVROZ»

Délib n°2016-016: COMPTE DE GESTION – SERVICE ASSAINISSEMENT - Année 2015

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte de gestion dressé par le trésorier pour l'année 2015. Il constate la concordance entre ces deux documents et

-**ADOpte**, à l'unanimité, le Compte de Gestion de l'année 2015 établi par le Trésorier pour le service Assainissement de la Commune de NIEVROZ.

Délib n°2016-017: COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard NIZET, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 du service ASSAINISSEMENT dressé par Monsieur Patrick BATTISTA, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLES | <u>Investissement</u> | | <u>Exploitation</u> | | <u>Ensemble</u> | |
|-----------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | | 58 158.62 | | 2 178.36 | | 60 336.98 |
| Opérations de l'exercice | 3 319.40 | 9 176.00 | 53 536.05 | 67 201.95 | 56 855.45 | 76 377.95 |
| TOTAUX | 3 319.40 | 67 334.62 | 53 536.05 | 69 380.31 | 56 855.45 | 136 714.93 |
| Résultats de clôture | | 64 015.22 | | 15 844.26 | | 79 859.48 |
| Restes à réaliser | 16 000.00 | 11 206.00 | | | | 11 206.00 |
| TOTAUX CUMULES | 16 000.00 | 75 221.22 | | 15 844.26 | 16 000.00 | 91 065.48 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 59 221.22 | | 15 844.26 | | 75 065.48 |

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

4°) Vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délib n°2016-018 : Service de l'Assainissement - Affectation du résultat d'exploitation 2015

Le Conseil Municipal,

Après avoir voté le compte administratif 2015 du Service de l'Assainissement et constaté le résultat de la section d'exploitation qui fait apparaître un excédent de 15 844.26 € en recette d'exploitation et un excédents de 64 015.22 € en recette d'investissement

Compte tenu du transfert de compétence de l'assainissement collectif au profit de la 3CM et de l'accord conclu avec les communes concernées de la possibilité de reporter leurs excédents sur le budget primitif de la commune, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les excédents 2015 d'exploitation et d'investissement du service assainissement de la manière suivante :

- Section d'exploitation Budget Assainissement ANC Niévroz:

Compte R002 résultat d'exploitation reporté

15 844.26 €.

- Section d'investissement Budget commune Niévroz
Compte R001 Excédent d'investissement reporté **64 015.22 €**

Où cet exposé et après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-**AFFECTE** les résultats d'excédents 2015 comme suit :

- Section d'exploitation Budget Assainissement ANC Niévroz:
Compte R002 résultat d'exploitation reporté **15 844.26 €.**

- Section d'investissement Budget commune Niévroz
Compte R001 Excédent d'investissement reporté **64 015.22 €**

Délib n°2016-019 : ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2016 du Budget Assainissement ANC Niévroz équilibré comme suit :

Section d'Exploitation :

| | |
|-----------------------------|-------------|
| -dépenses de d'exploitation | 79 790.37 € |
| -recettes d'exploitation | 79 790.37 € |

Section d'Investissement

| | |
|----------------------------|-------------|
| -dépenses d'investissement | 75 221.22 € |
| -recettes d'investissement | 75 221.22 € |

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2015 du Service de l'Assainissement tel qu'il est présenté et qui s'équilibre comme suit :

-Section de d'exploitation : 79 790.37 €

-Section d'investissement : 75 221.22 €

Le Maire



Patrick BATTISTA